

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vézières se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1^{er} adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2^{ème} adjoint ; COUTABLE Bruno ; GUITEL Régis ; AUDREN Bernard ; BANCHEREAU Sylviane ; CHAUVET Etienne ; PERDRIAULT Lucie ; FRADIN Antoine

Etaient absents : BAILLARGEAU Muriel

Date de la convocation : 21 septembre 2020

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : PERDRIAULT Lucie.

OBJET : Approbation de la convention Vision Plus 2021 avec la SAEML

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndicat ENERGIE VIENNE approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- Approuve la convention Vision Plus 2021
- Autorise la signature par Monsieur le Maire de la Convention Vision Plus

OBJET : Contrat Logiciels Segilog / Berger Levrault durée de 3 ans

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de contrat pour une durée de 3 ans pour nos logiciels Segilog/Berger Levrault, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférentes.

OBJET : Remboursement des acomptes versés en 2020 pour la location de la salle de Fêtes

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour que les acomptes qui ont été versés pour les locations de la Salle des Fêtes en 2020 soient remboursés aux administrés suite à la situation sanitaire :

- BECHTEL Franck : Réservation pour le 4 avril 2020 (50.00€)
- RABALLANT Yvan : réservation pour le 30 mai 2020 (50.00€)
- DELLION Martine : réservation pour le 15 août 2020 (50.00€)
- JOLY Xavier : réservation pour le 5 septembre 2020 (50.00€)

OBJET : Vote des subventions 2020

Monsieur Guy FRADIN, 1^{er} adjoint, rend compte au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues et propose à celui-ci de voter les subventions qui seront allouées aux associations pour l'année 2020 et réparties comme suit :

- Vote des subventions aux associations communales

NOM	Montant subvention
COMITE DES FETES	150 €
UNC AFN	150 €
CLUB DES AINES	150 €
TOTAL	450 €

- Vote des subventions aux associations hors commune

NOM	Montant subvention
Tourisme et Patrimoine Trois Moutiers	50 €
ADMR	300 €
Donneurs de sang	100 €
Prévention Routière	50 €
Secours Populaire	50 €
Chambre des métiers	50 €
T'Solidaire	50 €
Cercle Véziérois	332 €
Jeux Intervillage	500 €
Association Hospitalière à déterminer par Mr Le Maire	400 €
TOTAL	1 882.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations communales et hors commune telles qu'elles sont énumérées ci-dessus. Ces subventions sont inscrites à l'article 6574 du budget 2020.

OBJET : Exonération du loyer du Cercle Véziérois

Après le vote approuvant une subvention au Cercle Véziérois (1 non, 2 nuls, 7 pour), le montant de celle-ci est fixée à 332.00 € après calcul de la moyenne des subventions proposées par les conseillers municipaux par vote à bulletins secrets.

OBJET : Fonctionnement 2020 – Démoussage des toitures

L'entreprise BLUCHEAU est retenue pour faire l'entretien des toitures des bâtiments publics.

OBJET : Investissement 2020 – Voirie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis sollicités pour la Route d'Arthenay à Chavigny, le Bourg d'Arthenay et route de Lerné :

- RTL : devis estimatif n°115/2020 01/MCCV, n°116/2020 01/MCCV et n°505/2020 07/CCCV d'un montant total de 66 707.70 €
- ATP : devis estimatif n°20294 montant total de 77 546.40€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les devis voiries estimatifs de RTL d'un montant de total de 66 707.70 € TTC

OBJET : Investissement 2020 – Aménagement terrains nus Mairie et Salle des jeunes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis sollicité pour l'aménagement des terrains face à la mairie et face à la salle des jeunes :

- FB Artisan maçon : devis n°20200690 d'un montant total de 8 674.70€

Le conseil municipal décide de reporter la décision à une date ultérieure.

OBJET : Investissement 2020 – Bâtiments publics Mairie et Salle des Associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis sollicités pour le changement de toutes les fenêtres et ouvertures de la Mairie et la Salle des Associations :

- SARL JULIENNE : devis n°D-19/12-02727, n° D-19/11-02699 d'un montant total de 21 090.03€
- SARL QUINTEAU : devis n°DE2002737 et n° DE2002738 d'un montant total de 23 951.15€

Le conseil municipal a décidé d'attribuer à chacune des entreprises une partie des travaux soit pour les travaux de la salle des associations à l'entreprise JULIENNE et les travaux de la Mairie à l'entreprise QUINTEAU.

OBJET : Investissement 2020 – Alarme école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis sollicité pour la mise en place d'alarme à l'école :

- VIAUD : devis n°D2001960 d'un montant total de 4 140.66€

Le conseil municipal décide de reporter la décision jusqu'à la réunion prévue concernant la fusion des écoles avec la municipalité de Bournand.

OBJET : Investissement 2020 – Ordinateur Portable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis sollicité pour l'achat d'un ordinateur portable pour l'école :

- SOS INFORMATIQUE : devis n°DE0003 d'un montant total de 468.00€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis.